

PAR COURRIEL

Montréal, 1^{er} mai 2015

Madame Julie Gélinas
Secrétaire juridique
Services des affaires juridiques
Ville de Montréal
775, rue Gosford, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B9

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1516005

Madame,

Je donne suite à votre demande du 21 avril dernier visant à recevoir copie de la décision rendue par la Commission d'accès à l'information du Québec (la Commission) en janvier 1990 dans les dossiers portant les numéros 89 01 92 et 89 01 99.

Il me fait plaisir de vous transmettre copie de cette décision.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, je vous informe que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

"Original signé "

Claire-Élaine Audet, avocate
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels
CEA/ss

p.j.

¹ RLRQ, c. A-2.1.